

RAPPORT ANNUEL - SERVICES DE SÉCURITÉ

Numéro de l'ICD et année financière : HC-P019 (2020-2021)

NOTE : Ce document est une représentation des exigences de production de rapports pour l'ICD HC-P019. Il ne s'agit pas d'un modèle de rapport ni d'un outil de collecte de données. Le cas échéant, le bureau régional vous fournira des modèles de rapports, des guides et des outils de collecte de données qui vous aideront à répondre aux exigences de production de rapports. Ces documents sont indiqués en caractères gras et en italiques dans le document. Veuillez communiquer avec [le bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu d'exemplaires de ces documents, pour toute question ou si vous avez besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Le Rapport annuel sur les services de sécurité doit comprendre ce qui suit :

1. Un rapport d'évaluation des risques avec un résumé des résultats et les conclusions de l'évaluation des risques;

ET/OU

2. Un résumé du nombre total de jours et d'heures de services de gardien de sécurité;
3. Un résumé du nombre et la description du type d'incidents de sécurité (p. ex., violence en milieu de travail);
4. Un rapport de tous les incidents grave pour la sécurité qui touchent à la santé et la sécurité du personnel infirmier (p. ex., violence en milieu de travail contre un membre du personnel soignant);
5. Le nombre total d'appels téléphoniques malveillants;
6. Un rapport des résultats des patrouilles périodiques des postes infirmiers, des foyers et des bâtiments périphériques; et
7. Les frais totaux engagés pendant la période de déclaration.